

Initiatives ministérielles

Voyons maintenant l'alinéa 2b).

3. Qu'est-ce que le ministre considère comme étant les mesures nécessaires, puisque l'adjectif «nécessaires» est employé dans cet alinéa?

4. Qu'arrivera-t-il si ces mesures raisonnables échouent?

5. Veut-on faire jouer au syndicat le rôle de gendarme pour le compte du gouvernement?

6. Le ministre s'est-il déjà arrêté à penser qu'il peut légiférer le retour au travail des fonctionnaires, mais pas leur moral au travail?

Voyons maintenant l'alinéa 2c).

7. Que peut vouloir dire «toute conduite»? Qu'est-ce que le ministre considérerait comme un encouragement à ne pas reprendre le travail?

8. Le ministre ne croit-il pas que sa façon de mener les négociations est le seul encouragement dont certains employés pourraient avoir besoin pour ne pas reprendre le travail?

Les articles 15 à 17 prévoient, en cas de continuation de la grève, une amende maximale de 100 000 \$ par jour au syndicat, une amende maximale de 50 000 \$ par jour aux dirigeants syndicaux et une amende maximale de 1 000 \$ par jour à tout salarié qui participe à la grève.

En ce qui concerne l'article 15, les questions suivantes se posent.

1. Le ministre n'estime-t-il pas que son rôle dans les négociations et l'affrontement qu'il a provoqué est au moins aussi important que celui de l'agent de négociation?

2. Quelle sanction sera infligée au ministre pour le rôle qu'il a joué?

Je passe à l'article 16. Que fera le ministre pour savoir si les représentants des agents de négociation contreviennent à l'article 14?

3. Le ministre va-t-il faire appel à des équipes de surveillance, se servir de tables d'écoute, épier aux fenêtres et filer ces gens-là? Le SCRS et la GRC sont peut-être des groupes visés par le projet.

Une question au sujet de l'article 17. Donnez-moi un exemple d'excuse légitime pour ne pas rentrer au travail à la date prévue. Y aura-t-il des excuses considérées comme légitimes? Il doit bien en avoir quelques-unes.

Une voix: Le décès, sans doute.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je ne suis pas même certain qu'ils accepteraient cela.

À l'article 18, il est dit que l'agent de négociation est réputé être une personne. Reste à savoir quelle personne.

L'article 19 dit que le non paiement d'une amende n'entraîne pas de peine d'emprisonnement. Cette disposition a-t-elle été insérée parce que le ministre craint que les prisons ne soient pas assez grandes pour accueillir tous ces travailleurs qui pourraient être assez en colère pour désobéir?

L'article 20 stipule que, si des amendes ne sont pas payées, le Conseil du Trésor en recouvrera le montant sur les cotisations syndicales prélevées par l'employeur.

Paragraphe 20(1).

1. Il faut féliciter le ministre de sa créativité. De toute évidence, il ne veut pas faire de martyrs, mais n'estime-t-il pas que cette disposition est une attaque en règle contre le syndicat?

2. Le syndicat sera pénalisé parce que le gouvernement retiendra les cotisations syndicales pour recouvrer les amendes auxquelles ont pu s'exposer des syndiqués en colère, et cela même si l'agent de négociation a tout fait pour inciter ces syndiqués à rentrer au travail. Est-ce juste?

En ce qui concerne le paragraphe (2), la question est la même que la précédente. Cet article est pratique. Le ministre provoque une colère terrible chez les travailleurs, leur impose une loi qui les force à retourner au travail, leur impose une amende s'ils défient cette loi et déduit ensuite leurs cotisations syndicales de leurs chèques de paie pour les remettre au gouvernement. N'y a-t-il pas là un léger conflit d'intérêt?

Question 4. Le ministre ne trouverait-il pas plus juste d'utiliser ces cotisations pour accorder l'équité salariale aux travailleurs qui y ont droit?

En ce qui concerne l'article 21, qui permet au gouverneur en conseil de soumettre à l'application de la loi les ministères qui ne sont pas déjà mentionnés dans la loi, le ministre pourrait-il dire quels organismes il pourrait avoir oublié de mentionner?

À propos du paragraphe (2) encore une fois, à quels organismes, commissions ou sociétés d'État le ministre fait-il allusion? Troisième question, le ministre veut-il dire que le gouvernement n'a pas fait son travail et se voit, par conséquent, dans la nécessité de rédiger un article pour inclure tout ce qu'il a oublié?